



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Travaux réalisées par CLIMENT T P – Rue du Général Leclerc RD 34-
ARR 2026-10-06-151-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise CLIMENT EUROVIA BFC Travaux publics implantée à -
69134- DARDILLY TSA 70011Cedex
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux rue du général Leclerc RD 34 à SELONCOURT -25230-

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de mise à niveau de tampons et bouche à clefs sur le RD 34 rue du Général Leclerc en agglomération de Seloncourt. Ces travaux se dérouleront à compter du 12 octobre 2026 pour une durée de 60 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation et le stationnement sera restreinte sur une voie de circulation régulée par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux Publics SAS CLIMENT EUROVIA BFC chargée des travaux et sous sa responsabilité, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 06 octobre 2026

Mr Patrick LIEGEART

Adjoint à la voirie, travaux et bâtiments

